



J'AI UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP ET J'AI BESOIN DE SOUFFLER UN PEU

HANDICAP DE L'ENFANT | JANVIER 2025

Vous êtes parent d'un enfant en situation de handicap ou gravement malade et vous avez besoin de souffler un peu et de prendre du temps pour vous : la Caf de Saône-et-Loire peut vous aider.

LE DROIT AU RÉPIT

La nature de l'aide

La Caf vous aide à faire garder votre enfant à l'occasion de rendez-vous ponctuels (convocations, démarches administratives ou personnelles...) ou sur un temps de loisirs à l'extérieur du domicile.

Votre enfant peut être gardé soit à votre domicile soit dans une structure partenaire, dans la limite de 40 heures par an.

Lorsque votre enfant est gardé à votre domicile :

- L'intervention est réalisée par un technicien de l'intervention sociale et familiale (Tisf) ou un auxiliaire de vie sociale (Avs).
- La garde concerne votre enfant en situation de handicap mais peut s'étendre à l'ensemble de la fratrie.
- L'intervention est réalisée en l'absence des parents au domicile. Elle se fait sur une amplitude de 2 heures minimum à 4 heures maximum.
- Elle peut également avoir lieu en soirée (jusqu'à 22 heures) ou le samedi en fonction des disponibilités du service.
- L'aide peut également prendre la forme d'échanges, de temps d'écoute, d'accompagnement vers un lieu d'accueil plus adapté et d'actions de soutien à la parentalité.

Les conditions à remplir

- Cette aide s'adresse à vous si votre enfant est âgé de moins de 16 ans et bénéficiaire (ou en cours de reconnaissance) de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou de la prestation de compensation du handicap.
- Nous prenons en charge une partie du coût de la garde. Une participation financière vous est demandée, dont le montant varie en fonction de votre quotient familial.
- Si votre enfant est gardé à domicile, une visite à domicile préalable est nécessaire avant la mise en place du service. Avant de donner leur accord d'intervention, les associations peuvent solliciter les conseils de la Maison départementale des personnes handicapées (Mdph)

A qui s'adresser ?

Pour les heures d'intervention à domicile

- **ADMR71 Famille - service TISF** : 16 bis avenue du clos Mouron | 71700 Tournus

Tél : 03 85 21 09 42 | Mail : info.famille71@fed71.admr.org

Pour tout contact, munissez-vous de votre numéro allocataire.

Pour une garde au sein d'un accueil collectif

Pour tout renseignement complémentaire, le **pôle enfance handicap 71** se tient à votre disposition : 21 rue Edouard Vaillant - 71200 Le Creusot

Tél : 03 85 69 07 09 | Mail : contact@pole-enfance-handicap71.fr enfance.handicap71@orange.fr